

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-127

(Ensemble du territoire de la Ville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-127 par la résolution numéro 22-361 en date du 16 mai 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le **6 juin 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer sa concordance avec les règlements suivants de la MRC des Maskoutains, lesquels concernent les territoires incompatibles avec l'activité minière:

- *Règlement numéro 18-515 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières);*
- *Règlement numéro 19-537 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Corrections techniques : territoires incompatibles avec l'activité minière et annexes C2, C3 et H).*

Le règlement projeté aura, notamment, pour conséquence :

- de régir l'implantation des usages sensibles à proximité des sites miniers;
- d'ajouter, à la carte intitulée « Les contraintes anthropiques » figurant à l'Annexe 8 du *Règlement d'urbanisme numéro 350*, la piste d'aéronef et le site d'élimination de déchets dangereux dans le Parc industriel Camille-Mercure;
- d'identifier les territoires qui sont incompatibles avec l'activité minière, lesquels figurent à l'Annexe 10 au *Règlement d'urbanisme numéro 350*.

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 25 mai 2022.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, LL.L